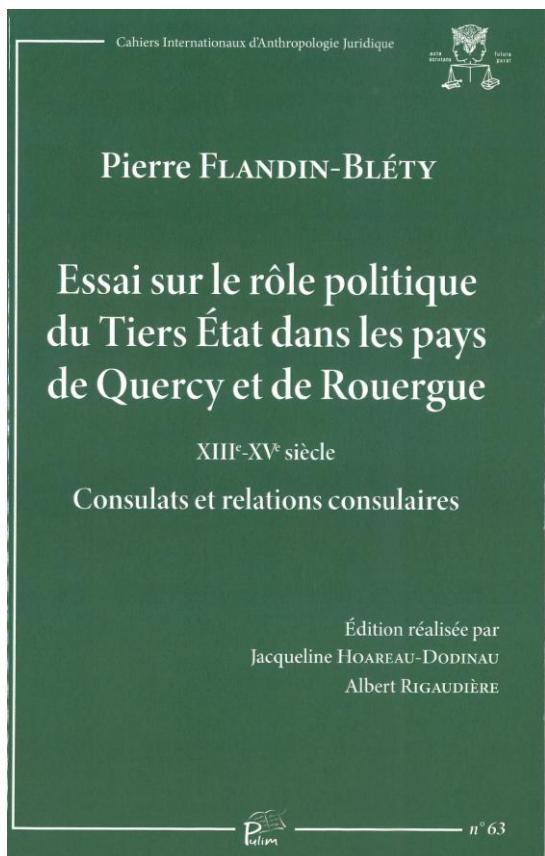


Académie des Inscriptions et Belles-Lettres
Hommage déposé lors de la séance du 3 octobre 2025

Albert RIGAUDIÈRE



« J'ai l'honneur de déposer sur le bureau de l'Académie la thèse de Pierre Flandin-Bléty, *Essai sur le rôle politique du Tiers état dans les pays de Quercy et de Rouergue. XIII^e-XV^e siècle. Consulats et relations consulaires*. Thèse soutenue en 1979 à l'Université Paris II, que Jacqueline Hoareau-Dodinau et moi-même avons décidé de publier au lendemain du décès de son auteur, le 18 mai 2020. Désormais livrée à la communauté scientifique dans sa version intégrale de soutenance -sans le moindre ajout ni correction, hormis l'élimination de quelques rares coquilles-, cette thèse avait ouvert un champ de réflexion aussi vaste qu'il était novateur au cœur des attachantes terres du Quercy et du Rouergue. C'est à ce pays à géographie plurielle entrecoupée de rares plaines comme posées entre creux et bosses rongées et enlacées de chemins difficiles à travers un vaste semi de villes, souvent petites et rarement grandes, qu'est consacrée cette recherche de poids. Des villes toujours

proches et enserrées dans d'étroits réseaux d'échanges en dépit des difficultés de circulation. Mais en permanence entretenus par le va-et-vient permanent de leurs marchands, négociants et financiers. De vrais brasseurs d'affaires, à chaque instant prompt à plaider la cause de leur cité auprès de ses voisines et des relais locaux du pouvoir. Une authentique vie de relations dont l'« historiographie urbaine s'est peu préoccupée » soulignait déjà avec insistance celui qui se proposait de mettre en pleine lumière cette criante béance, avec l'intention affichée d'ouvrir de nouvelles voies. Non pour combler ce grand vide d'alors -c'eût été mal connaître sa grande modestie que de l'affirmer-, mais seulement pour tenter de verser à ce dossier tout ce que lui avait apporté le passionnant dialogue entretenu pendant près de dix ans avec les archives sans pareil des cités rouergates et quercynoises. Même si la communauté des médiévistes a apporté, au cours de ces dernières décennies, une exceptionnelle moisson de savants travaux aux thèmes des réseaux de villes, de la communication et de la représentation, aucun n'enlève à cette thèse

-hélas restée à peu près méconnue de tous- sa vision profondément novatrice et le vouloir prémonitoire de son écriture. Rien, à ce jour, n'en est devenu obsolète. Et tout ce qui avait été pensé, pressenti ou entrevu est devenu réalité.

Conscient du titre quelque peu provocateur de son travail, P. F. prit la précaution de le présenter comme un « Essai ». Et non sans préciser immédiatement que la dénomination ‘Tiers-état’ risquait « de paraître anachronique pour la période étudiée ». Mieux valait sans doute avancer ainsi, à un moment où allait encore bon train l’interminable débat autour de la nature des trois ordres et des modalités de la tripartition. Néanmoins et parfaitement conscient de ces réserves, l’auteur de cette somme a su avancer à pas feutrés en relevant que, d’autres avant lui, avaient insisté sur la genèse précoce d’un « commun » dans les communautés du Languedoc. « Commun » alors principalement composé de bourgeois toujours prêts à manifester une volonté de domination et de contrôle du plat pays en vue de prendre en main une partie de ses intérêts et de sa représentation. D’où la naissance de nouveaux pôles de pouvoir progressivement dotés de la personnalité juridique que vient consacrer pour certains et dès le milieu du XIII^e siècle, la lente montée en puissance des consulats qui s’imposent alors comme force fédératrice du commun, de ses bourgeois et de tout une frange d’habitants d’un plat pays en partie dominé. Consulats en voie progressive de stabilisation que d’inevitables conflits de voisinage, mais aussi et avant tout leurs intérêts communs, contraignent à une concertation permanente tout autant pour régler leurs affaires que pour résister au pouvoir et mandater auprès de lui des émissaires habiles à plaider la cause de tous. Ainsi s’affirmait la puissance collective des consulats. Fondatrice non seulement de leur unité, mais aussi de leur identité qui faisait d’eux une troisième force face à celle du monde féodal et celle de l’Église. Un troisième état qui ne disait pas encore sa qualité de tiers, tout en n’étant autre que le résultat d’une lente mais profonde mutation du commun. Un commun quercynois et rouergat progressivement doté d’une très large autonomie et auquel revient alors une place de premier plan au sein d’une concertation chaque jour plus intense. Concertation dite des communes, *de las comunas*, comme il se disait aussi de cette même réalité et au même moment sur les proches terres d’Auvergne. Le terme commun ne sert plus dès lors qu’à qualifier une collectivité urbaine dotée d’une organisation suffisamment structurée et reconnue pour lui permettre de compter dans la concertation du pays et y faire entendre sa voix.

Tel est le fil conducteur de cette recherche en tous points novatrice. L’ambition de son auteur n’était point de se lancer dans une étude des trois états, mais de suivre en Quercy et Rouergue la lente et irréversible ascension de ce « troisième pilier de l’État ». Celui qui rassemble en son sein, bourgeois, gens de négoce et artisans comme aussi, par représentation quelque peu usurpée cette fois, une faible part des manants du plat pays. Ainsi constitué et porteur d’une dynamique que lui imprimaient les maîtres de ses communes, ce tiers-état construit une histoire -sa propre histoire- qui surplombe celle des trois états. Et ceci d’une double manière. D’abord, parce que les puissantes tendances associatives des consulats et communes les conduisent tout naturellement à mettre rapidement sur pied des instances régulières de concertation en marge de toute association tripartite et dotées de leurs propres règles de fonctionnement. Ensuite parce que, ces mêmes communes et consulats ne refusent pas de participer, en leur qualité de troisième ordre, à l’assemblée des trois états à partir du moment où elle se met lentement en place. Constat qui fondait et justifiait les positions que défend l’auteur au fil de cette thèse avec une conviction qui ne faillit jamais : « identifier tout au long de notre période, les consulats et

eux seuls, au troisième ordre nous paraît donc peu discutable », tout en soulignant avec force que ce tiers-état est avant tout urbain et qu'il « s'est constitué en grande partie par le jeu des relations intermunicipales » fondatrices d'une *communitas pagi*. C'est en s'appuyant principalement sur les fonds d'archives d'une richesse exceptionnelle d'une vingtaine de consulats qu'est conduite cette démonstration en permanence étayée par de précieuses statistiques. Régulièrement résumées et visualisées en tableaux, elles ont aussi largement contribué à l'élaboration du jeu de cartes qui vaut au lecteur un guide précieux pour suivre une évolution qui s'enchaîne en trois actes. Un temps de gestation du tiers-état qui, dans un second moment, s'engage au service du « pays », avant de s'intégrer à l'État, ultime étape qui ouvre le temps des trois états.

Genèse d'un tiers-état parce qu'il s'agit bien d'une lente maturation, très finement revisitée, revécue et reconstruite, des villes quercynoises et rouergates dont la proximité, la typicité, et la forte propension à l'échange ont largement ouvert la voie à une dynamique nouvelle. Celle qui, génératrice de liaisons spontanées d'abord, puis de réactions de solidarité et d'entraide ensuite, devait à terme stimuler la construction d'un troisième ordre particulier. Caractéristique de la texture du réseau urbain de ces deux entités régionales dont il était une projection presque géométrique, il dessinait déjà un tiers-état dont structure, modalités de fonctionnement et rapport au monde clos qui l'entourait, le dotaient d'une spécificité certaine et propre à le distinguer de ce qui est actuellement connu de la construction d'un troisième ordre dans les autres régions du royaume. L'atteste déjà la très fine étude de l'implantation progressive du régime consulaire. Analyse destinée à servir de modèle pour d'autres régions, comme venue à point nommé pour préciser et compléter ce qu'A. Gouron avait si heureusement qualifié de « pénétration romanisante ». Le meilleur parti en est tiré en démontrant qu'au-delà des divers niveaux de réception de la romanité par chaque consulat, les particularismes tendent à s'aplanir et les modalités de gestion à s'unifier au sein de chaque consulat. Évolution bénéfique qui induit plus de cohésion et conduit chacun à s'intégrer progressivement aux supports communs qui se mettent en place. Ce qui n'empêche en rien chaque consulat d'entretenir des rapports spécifiques avec les divers pouvoirs. Constat qui vaut au lecteur une très fine étude, fort rare par ailleurs, des relations que tissent les villes quercynoises et rouergates avec la papauté (bienveillance et protection obligées pour cadurciens et quercynois en ces temps de papauté d'Avignon), avec la puissance épiscopale aussi ('pesade' du Rouergue, 'commun' et serments de paix en Quercy), sans oublier de ménager les agents royaux. Autant d'échanges et de contacts qui imposent souvent de prendre des décisions communes génératrices de solidarités intermunicipales nouvelles et créatrices d'un ordre politico-régional cohérent et autonome. Ce qui suscite un intérêt commun pour la défense des libertés et la mise sur pied progressive de toute une chaîne de relations de paix et d'amitié que traduisent tout à la fois une correspondance intense entre villes, des délibérations municipales diversifiées, ainsi que des procédures de représentations collectives destinées à rendre toujours plus visible l'intérêt que porte ce nouveau tiers-état aux problèmes du pays.

S'engager au service du pays devenait impératif alors que pesait toujours davantage le poids de la guerre sur son devenir que prennent désormais en main tant *las comunas de Quersi* que *las comunas de Rozergue*, chaque jour toujours plus engagées dans une étroite concertation *per parlar ab los autres cossolatz, aver cosselh ou saber coma se governavont* ou, de manière plus précise encore *per sabrer se las vilas de Quersi pagayent lo subsidia*. Soif de parler, besoin de savoir et de faire savoir, afin de convaincre, décider et mieux

gouverner ensemble le « pays ». Voilà bien le point fort et l'apport majeur de cette minutieuse analyse des informations échangées entre villes que l'auteur place sous le signe de la « concertation des communes » à un moment où les médiévistes ne portaient encore que peu d'intérêt aux questions touchant à la communication. Et ceci à un point tel que l'auteur, comme s'il avait redouté de commettre quelque faux-pas en s'engageant sur cette voie, écrivait ceci : « le terme récent de concertation pourra heurter ou prêter à équivoque », tout en précisant aussitôt : « l'expression doit s'entendre avant tout des échanges de vue accomplis dans le dessein de s'accorder sur une même attitude, dans la volonté de parvenir à une politique d'ensemble », tandis que les « *'parlements'* décidés à jour fixé (« *jornada* ou « *dictas* ») et les divers modes de relations moins élaborés, ne constituent rien d'autre qu' « une concertation au sens moderne du terme, la manifestation d'une action collective diversifiée » dans le cadre de liaisons internes destinées à assurer la cohésion d'un « pays » en construction, ainsi que la stabilisation d'un ordre, à la recherche de son identité et de son existence, face aux deux autres. Les domaines sont nombreux qui touchent tout à la fois aux intérêts du « pays » et à ceux du troisième ordre en même temps, qu'il s'agisse de la défense de l'autonomie des consulats ou de la protection des libertés et priviléges du « pays ». Les initiatives prises en ce sens et d'un commun accord en direction du pouvoir ne manquent pas, tantôt pour faire aboutir des revendications particulières souvent formulées par l'oligarchie marchande en vue d'obtenir quelque franchise particulière, tantôt destinées à arracher au pouvoir un avantage substantiel pour le pays. Les exemples de ce type abondent dont débordent registres de délibérations et qui émaillent aussi de leurs chiffres les interminables colonnes de livres de comptes. De quoi évaluer, avec une précision inespérée qui ne surprend plus désormais, mais qui étonna en son temps, le coût réel de la communication. Là cependant n'est pas l'essentiel de l'engagement des « communes » au service du pays, en dépit de la densité de ces affaires souvent de moindre poids. Il l'est avant tout et dans un premier temps, motivé par le poids toujours croissant de la fiscalité liée à la guerre, puissant facteur de « l'affermissement constant du tiers-état » dont les diverses composantes sont de plus en plus contraintes d'emprunter la voie de l'association en vue de trouver les moyens de résister à la pression fiscale. Situation nouvelle qui, dès la dernière décennie du XIII^e siècle suscite, tant en Rouergue qu'en Quercy, la mise en place d'un système structuré de concertation interurbaine. Épousant les phases successives de la demande royale, il permet d'étudier tour à tour le contenu de la requête, analyser les réactions des contribuables, enregistrer ou non leur consentement avant que ne débute une négociation, toujours suivie d'une réponse cohérente en cas d'échec. C'est ainsi que se constituent, le plus souvent de manière spontanée et à l'entour des années 1300, des « faisceaux de rapports interurbains » parfois structurés de manière éphémère en conseils improvisés, voire en assemblées hors de tout contrôle des autorités locales et à l'insu du pouvoir. Autant de manifestations d'un vouloir commun de cohésion et de solidarité, destinées à renforcer la représentation collective et faire d'un tiers-état fédérateur des consulats et communes, « un ordre prépondérant parvenu à la personnalité juridique ». C'était reconnaître son identité et signer en quelque sorte son passeport pour l'autonomie, alors même que se renforçait une concertation obligée avec les deux autres ordres.

S'intégrer progressivement à l'État s'imposa comme une contrainte naturelle à partir du moment où se firent plus lourdes et plus pressantes les obligations liées à la défense du territoire et que s'effritèrent lentement les institutions diocésaines mises en

place par l'épiscopat en vue de protéger la Paix de Dieu et les structures royales, tel le *juramentum pacis* destiné à assurer la Paix du roi. Face à ces défaillances, les « communes » sont progressivement conduites à prendre en main l'action collective en vue d'assurer sécurité et défense du territoire. L'invasion du Périgord en 1345 sonne comme un signal d'alarme qui les incite à collaborer en même temps, non seulement avec les divers pouvoirs sur l'ensemble du territoire, mais aussi avec les deux autres ordres. L'« état du pays » est tel qu'il exige la mise en place rapide d'une défense collective. Voilà qui postule, en tout premier, la remise en état des fortifications des centres urbains en liaison avec la nécessité de localiser plus strictement le subside royal. Il en résulte, pendant les années qui suivent, une intense phase de concertation qui se manifeste par la mise sur pied, puis la réunion, de réels conseils de communes progressivement élargis aux nobles et gens d'Église. Les villes du Quercy vont plus loin encore en concluant de véritables pactes d'assistance, le plus souvent réservés aux seuls consulats, mais aussi parfois ouverts aux autres ordres. Puissant catalyseur de l'esprit associatif, la sauvegarde des centres urbains qui implique de lourds moyens de financement débouche sur la création, souvent spontanée, de conseils tripartites en pays de Rouergue comme en sénéchaussée de Périgord. C'est l'occasion pour les communes de rappeler combien elles servent en permanence le bien du pays et d'inciter les deux autres ordres à participer à l'effort commun dans le sillage des réunions de ces conseils tripartites qu'il convient de nommer, au moins pour le Rouergue, les « trois états du pays et sénéchaussée », tout entier placés au service non seulement du pays, mais aussi de la monarchie. Des états qui ne sont pas exempts, dans les temps qui suivent, de soubresauts et crises périodiques que pallient en permanence conseils, ligues et unions, toujours spontanément mis en place afin d'assurer au « pays » existence dans son être, puissance dans son territoire et fonctionnement dans sa réalité, face à une présence royale toujours plus active et des assemblées féodales de concertation toujours présentes. Voilà qui atteste avec force combien en Quercy comme en Rouergue « la concertation des communes portait la promesse des assemblées représentatives » en liaison avec l'affermissement constant d'un tiers-état toujours loué pour sa vitalité, son homogénéité, sa cohésion et son dynamisme. Autant dire que c'est « à travers les diverses expressions d'une vie associative et communautaire [que] se tisse et se régénère en permanence la trame du troisième ordre ».